

Garantie CRL

Produits en fibre de verre (Résidentiels)

- ♣ Garantie 5 ans contre les défauts de fabrications, sauf indications contraires.
(Les fissures ne sont garanties que si l'installation et la fabrication de l'ossature a été fait par CRL ou approuvé par notre équipe.)

- ♣ Garantie 5 ans pour l'installation lorsque le patio complet a été fabriqué par CRL.

- ♣ Garantie limitée 10 ans contre la perforation totale avec une utilisation normale.

Produits en fibre de verre (Commercial)

- ♣ Garantie 1 an sur tous les produits CRL et l'installation de ceux-ci.

Note importante : Pour que la garantie soit en vigueur les rampes ou tout autres accessoires installés et vissés dans le produit en fibre de verre doit avoir été fait selon nos indications car il y a des mesures à respecter pour éviter l'infiltration d'eau qui pourrait causer des fissures. (Silicone dans chaque trou de vis)

*** Lorsque vous effectuez vous-même l'installation de votre patio veuillez à laisser une pente d'au moins 2% pour l'écoulement de l'eau.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'infos sur les garanties CRL!